

**PRIMAGAZ**

OPUS12 - 77 esplanade du Général de Gaulle  
 CS 20031 - 92914 La Défense cedex  
 SAS au capital de 42 441 872 Euros - RCS Nanterre 542 084 454  
 SIRET 542 084 454 00611 - APE 4671 Z  
 N° ident. TVA FR 68 542 084 454

**PRIMAGAZ****OFFRE PRIM'EAZY****Citerne aérienne sans compteur (destinée aux clients particuliers)****Du 01/09/2020 au 31/12/2020**

Offre 20% verte, avec 20% de l'équivalent de votre consommation de gaz propane injectée en biopropane dans notre réseau\*

<b>CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE</b>	<b>Durée de l'engagement</b>	3 ans
	<b>Initiative de la livraison</b>	Primagaz
	<b>Caractéristiques de la citerne</b>	De 500 kg à 1,750T déterminée par Primagaz selon consommation prévisionnelle et configuration du site client.
	<b>Modalité de vente de la citerne</b>	Possible à tout moment sur demande du client de <b>549,43 € TTC à 4686,52 € TTC</b> (selon l'ancienneté et le type de citerne aérienne) <i>Barème vente citernes</i>
<b>PRIX DE LA FOURNITURE DU GPL</b>	<b>Prix du GPL</b> <i>Ces prix incluent la TICPE (montant au 01/04/2020 de 66,30 € HT / tonne. Les variations de TICPE seront répercutées de plein droit immédiatement sur le prix du GPL.</i>	Selon consommation annuelle (estimée la première année) :  • <b>1790 € TTC/Tonne</b> <i>Barème en vigueur</i>
	<b>Frais de livraison</b>	<b>Compris dans l'abonnement</b>
	<b>Modalités de modification du prix GPL</b>	Le prix est modifié : • de plein droit en cas de variation des taxes affectant le GPL notamment de la TICPE, • maximum 2 fois par an (avril / octobre) dans la limite de -5% à + 5% par modification vs. barème gaz précédent notamment en fonction de la variation des coûts de Primagaz (ex: coûts des matières premières, industriels et logistiques).
<b>FRAIS DE MISE À DISPOSITION DE LA CITERNE</b>	<b>Installation</b>	Compris dans l'abonnement pour une mise en place dans des conditions normales d'intervention - prestations complémentaires sur devis.
	<b>Location</b>	Compris dans l'abonnement
	<b>Dépôt de garantie</b>	Non applicable
<b>FRAIS DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DE LA CITERNE</b>		• Maintenance réglementaire citerne Primagaz (Inspection Périodique - requalification) : compris dans l'abonnement. • Autres prestations de maintenance et d'entretien - détails des prix dans Livret des services. <i>Livret des services</i>

Prix TTC calculés sur la base d'une TVA à 20%

<b>FRAIS DE SORTIE DU CONTRAT</b>	Retrait de la citerne	• <b>387,41 € TTC</b>
	Neutralisation éventuelle de la citerne	<b>821,89 € TTC</b>
	Repompage éventuel du gaz	Non applicable
	Pénalités en cas de résiliation anticipée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Après délai de rétractation et avant installation de la citerne : <b>490,00 € TTC</b></li> <li>Après mise en place de la citerne : <ul style="list-style-type: none"> <li>- &lt; 1 an : <b>500,00 € TTC</b></li> <li>- entre 1 et 2 ans : <b>200,00 € TTC</b></li> <li>- entre 2 et 3 ans : <b>75,00 € TTC</b></li> </ul> </li> </ul>
<b>AUTRES FRAIS</b>	Abonnement	<b>144,00 €/an TTC</b>
<b>OPTIONS</b>	Livraison sur commande client	de <b>0 à 150,00 € TTC</b> (selon période, délai et quantité à livrer). <i>Barème en vigueur</i>
	Services à la carte	Détail et tarifs dans Livret des services Clients Particuliers et Professionnels actualisé chaque année. <i>Barème en vigueur</i>
Somme des frais sur la durée du contrat (hors fourniture du GPL et avec retrait de la citerne en fin de contrat)		<b>819,41 € TTC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dont <b>432,00 € TTC</b> d'abonnement</li> <li>Dont <b>387,41 € TTC</b> de frais de retrait</li> </ul>
Estimation du coût annuel** (prorata de la somme des frais indiqués ci-dessus et de la conso de 1,37 t. de GPL/an)		<b>2725,44 € TTC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dont <b>2452,30 € TTC</b> de budget énergie</li> <li>Dont <b>273,14 € TTC</b> de frais</li> </ul>
<p><i>En cas de modification des conditions contractuelles relatives au prix et frais indiqués, le consommateur en sera informé par écrit au moins un mois avant. Tant qu'il n'aura pas accepté les nouvelles conditions il pourra résilier le contrat, sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la modification.</i></p>		
<p><i>* Issu d'huiles recyclées et/ou d'huiles végétales hydro-traitées, le biopropane est du propane produit à partir de sources d'origine renouvelable et conforme à la réglementation européenne en vigueur. Primagaz s'engage à incorporer dans son réseau de distribution en France la quantité de biopropane équivalente à 20 % de la consommation de gaz propane combustible du client (informations disponibles sur <a href="http://www.primagaz.fr/a-propos/biopropane">www.primagaz.fr/a-propos/biopropane</a>). Si Primagaz se trouve empêché durablement d'incorporer du biopropane dans son réseau, il proposera au client une solution alternative que ce dernier pourra refuser conformément à l'article L. 224-22 du Code de la consommation à l'exclusion de toute indemnisation de part et d'autre.</i></p>		
<p><i>** Cette estimation comprend l'ensemble des frais sur la durée du contrat rapportés à une année ainsi que la fourniture d'une quantité de GPL calculée au prix au jour de la conclusion du contrat et sur la base d'une consommation de 1,37 tonne de GPL, correspondant au volume moyen d'énergie consommé en France pour le chauffage et la fourniture d'eau chaude d'une résidence principale.</i></p>		

Prix TTC calculés sur la base d'une TVA à 20%

**Parlons bien-être et économies d'énergie**

Contactez-nous au **0970 808 708\***

ou **Espace client** sur **primagaz.fr**

\*Numéro non surtaxé du lundi au vendredi de 8h à 18h.

**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**

[www.primagaz.fr](http://www.primagaz.fr)

PRIMAGAZ - SAS au capital de 42 441 872 euros - 542 084 454 RCS NANTERRE TVA  
FR 685 420 844 54 - Certifié ISO 9001 pour l'ensemble de son activité - Document  
valable au 01/07/2020

